



## VENTE PUBLIQUE

le jeudi 27 juin 2013 à 14.30 heures  
au café « free Time's Pub » sis 2 - 4 rue Ernie Reitz à L-4151 Esch-sur-Alzette



### 8 MAISONS UNIFAMILIALES ET 2 APPARTEMENTS

SIS RUE LAURA BASSI, RUE SOPHIE GERMAIN ET RUE LOUIS BRAILLE À ESCH-SUR-ALZETTE

<b>Maison no. 1.4 :</b>	139,98 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c. —	jardin — parking —	CPE : B/C/A —	<b>Mise à prix : 361.422,72 €</b> (15 % TVA inclus)
<b>Maison no. 3.1 :</b>	140,00 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c. —	jardin — parking —	CPE : B/E/A —	<b>Mise à prix : 386.254,01 €</b> (15 % TVA inclus)
<b>Maison no. 3.2 :</b>	140,00 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c. —	jardin — parking —	CPE : B/D/A —	<b>Mise à prix : 388.621,10 €</b> (15 % TVA inclus)
<b>Maison no. 3.3 :</b>	140,00 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c. —	jardin — parking —	CPE : B/D/A —	<b>Mise à prix : 384.839,69 €</b> (15 % TVA inclus)
<b>Maison no. 3.4 :</b>	140,00 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c. —	jardin — parking —	CPE : B/D/A —	<b>Mise à prix : 382.845,07 €</b> (15 % TVA inclus)
<b>Maison no. 5.3 :</b>	119,55 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c. —	jardin — parking —	CPE : B/D/A —	<b>Mise à prix : 330.944,19 €</b> (15 % TVA inclus)
<b>Maison no. 5.4 :</b>	119,55 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c. —	jardin — parking —	CPE : B/D/A —	<b>Mise à prix : 330.944,19 €</b> (15 % TVA inclus)
<b>Maison no. 5.5 :</b>	119,55 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c. —	jardin — parking —	CPE : B/D/A —	<b>Mise à prix : 330.944,19 €</b> (15 % TVA inclus)
<b>Appt. no. 2.1 (b1) :</b>	52,00 m <sup>2</sup>	— 1 ch. à c. —	jardin — parking —	CPE : B/C/A —	<b>Mise à prix : 198.098,59 €</b> (15 % TVA inclus)
<b>Appt. no. 2.1 (b2) :</b>	101,00 m <sup>2</sup>	— 3 ch. à c. —	terrasse — parking —	CPE : B/C/A —	<b>Mise à prix : 295.861,61 €</b> (15 % TVA inclus)

### PORTES OUVERTES

**MERCREDI 5 JUIN 2013 (16h à 20h) & SAMEDI 8 JUIN 2013 (14h à 18h)**

#### CONDITIONS :

- ◆ L'acquéreur doit être une personne physique
- ◆ L'acquéreur s'engage à habiter lui-même, et ce pendant une durée d'au moins 10 années (appartement) et 20 années (maison), le logement en question. Il ne peut le vendre ou le louer pendant ce délai sans une autorisation écrite et préalable du Fonds du Logement
- ◆ Le terrain sur lequel le bien est construit est cédé via droit d'emphytéose. La redevance à supporter (indexée à l'échelle mobile des salaires) est de 27,- €/an (N.I.100), soit 204,19 €/an pour un appartement, et de 50,- €/an (N.I. 100), soit 378,13 €/an pour une maison
- ◆ **Les personnes intéressées doivent se munir d'une lettre de garantie bancaire en bonne et due forme**

*Il est vivement conseillé de consulter les actes de servitudes et de base, ainsi que les plans mis à disposition auprès des Etudes de Maître Tom Metzler (tél. 49.36.36) et de Maître Marc Lecuit (tél. 32.02.02-1), chargés de la vente*

Service Vente — tél. 26 26 44-818/ 828 — [info@fondsdulogement.lu](mailto:info@fondsdulogement.lu)  
[www.fondsdulogement.lu](http://www.fondsdulogement.lu)